

# Le stage d'architecte

Thierry WANTENS et Christian BAYET,  
Mandataires au Conseil de l'Ordre du BCBW.

25/09/2018



# INTRODUCTION

- Le titre et l'exercice de la profession d'architecte sont protégés par une loi du 20 février 1939
- Les actes de conception et de contrôle de l'exécution des travaux doivent obligatoirement être accomplis par un architecte inscrit à l'un des tableaux de l'Ordre ou à l'une des listes des stagiaires
- l'architecte a une mission d'intérêt général

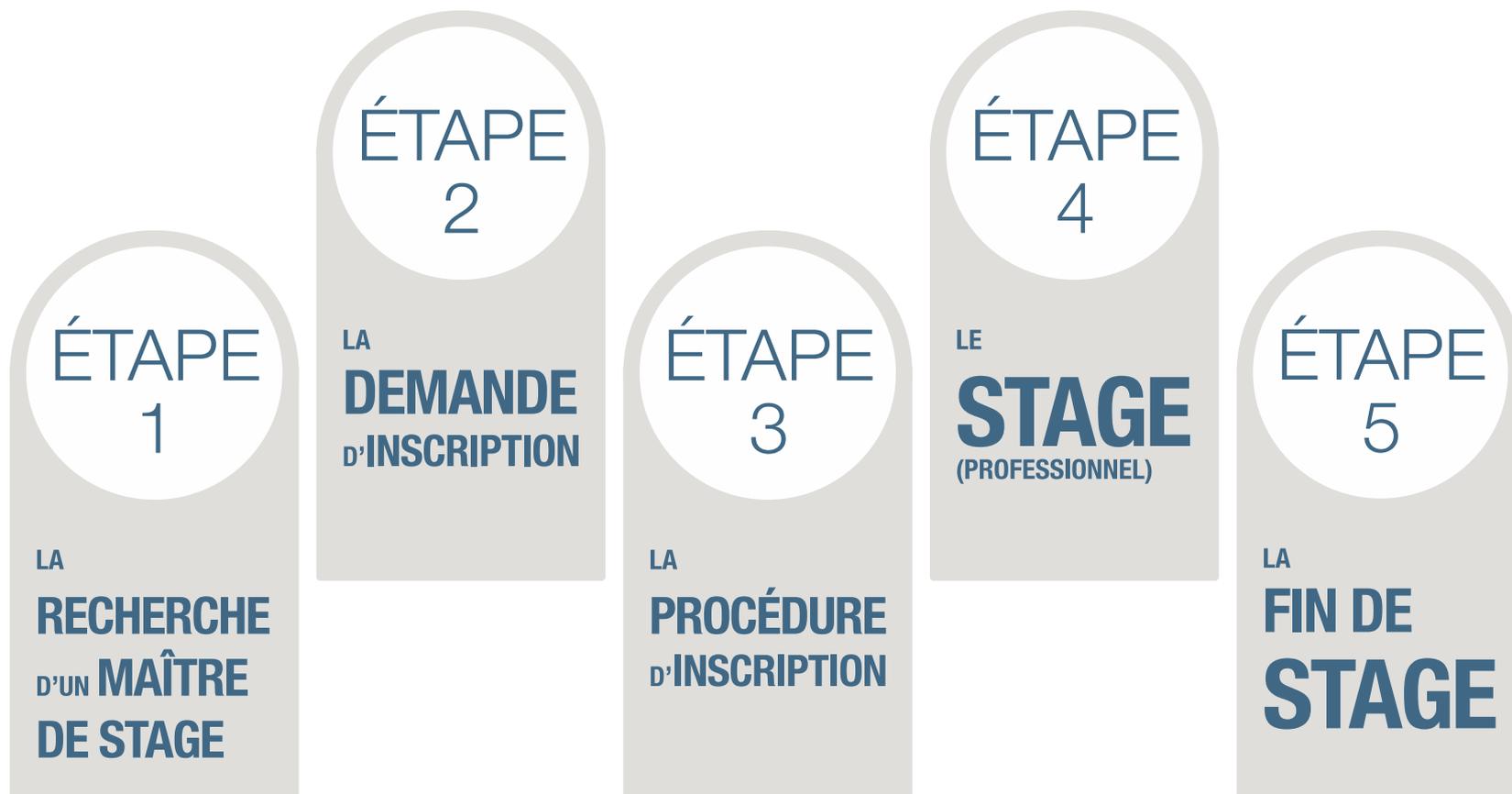
# LE STAGE D'ARCHITECTE EST REGI PAR

- La loi du 26/06/1963 créant l'Ordre des Architectes
- Un Règlement de stage  
(A.R. du 13/05/1965 modifié par l'A.R. du 18/08/2010)

L'article 50 de la loi du 20/06/1963 stipule que « *Nul ne peut demander son inscription à l'un tableau de l'Ordre s'il n'accompli un stage de deux ans auprès d'une personne inscrite au tableau depuis 10 ans au moins* ».



# 5 ÉTAPES IMPORTANTES



# ÉTAPE 1

## LA RECHERCHE D'UN MAÎTRE DE STAGE

- **Choisir un maître de stage :**
  - Via vos recherches personnelles
  - Via le site de l'Ordre des Architectes, rubrique « Architecte, ma profession », Offres d'emploi
  - Via la liste des maîtres de stage
- **Le maître de stage choisi doit être inscrit depuis plus de 10 ans au tableau**

# ÉTAPE 2

LA

## DEMANDE D'INSCRIPTION

- **Inscription en ligne**  
sur le site de l'Ordre des Architectes :  
rubrique « ARCHIONWEB »  
2 étapes:
  - Inscription au système
  - introduction de sa demande d'inscription  
sur la liste des stagiaires
- **Renseignements auprès du secrétariat**  
du Conseil provincial de l'Ordre  
au tableau duquel est inscrit  
le maître de stage choisi

Bruxelles = Conseil de l'Ordre du  
BCBW



# ÉTAPE 3

LA

## PROCÉDURE D'INSCRIPTION

- **3 étapes :**

1. **Le dossier d'inscription COMPLET** (contrat de stage, rétribution, etc.) doit être uploadé auprès du Conseil de l'Ordre compétent via la plateforme [ArchiOnWeb.be](https://www.archionweb.be)
2. **Le Conseil de l'Ordre doit statuer sur votre demande**
3. **Le Conseil de l'Ordre doit procéder à votre inscription sur la liste des stagiaires**

# ÉTAPE 3

LA

**PROCÉDURE  
D'INSCRIPTION**

- Où trouver les documents relatifs au stage ?  
[www.ordredesarchitectes.be](http://www.ordredesarchitectes.be)
- Les documents sont identiques pour les 5 Conseils de l'Ordre
- Le modèle de contrat de stage avec indication de la rémunération

# ÉTAPE 3

LA

**PROCÉDURE  
D'INSCRIPTION**

- **La rémunération du stagiaire**

Rémunération minimale imposée par le Conseil de l'Ordre du BCBW: 17 €/heure

La rémunération payée au stagiaire dépend de la politique d'honoraires du maître de stage

- La valeur du stagiaire
- Le stagiaire est en apprentissage

Des possibles changements en vue.

# ÉTAPE 4

LE

**STAGE**  
(PROFESSIONNEL)

- **Durée : 24 mois avec possible prolongation de 2 X 6 mois**
- **Droits & obligations du stagiaire**
  - **Privilège** de pouvoir exercer la profession d'architecte
  - Règles d'**éthique et de déontologie** (de la profession)
  - Paiement d'une **cotisation de 100€**
  - **Assurance** (via le maître de stage ou une assurance propre pour des projets personnels)
  - **Collaboration** active et positive
  - Devoir de **discrétion**

# ÉTAPE 4

LE

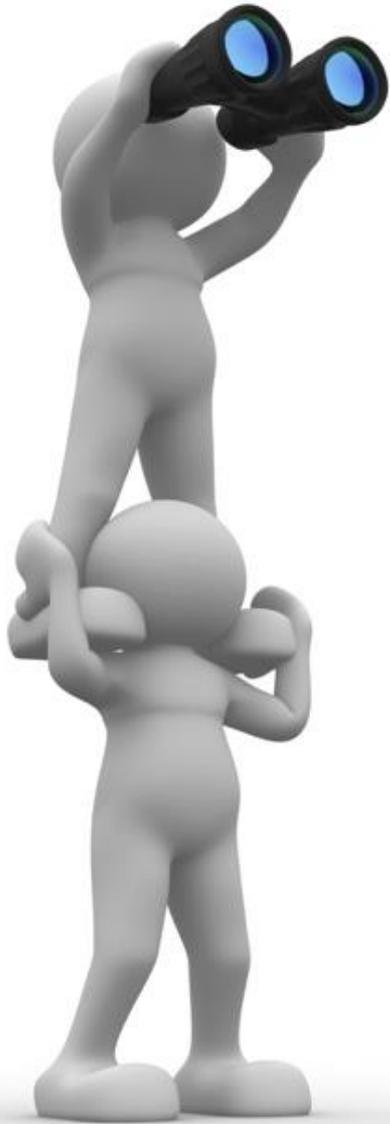
# STAGE (PROFESSIONNEL)

- **Activités professionnelles :**  
exécution des missions les plus variées et étendues afférentes à la profession d'architecte
- **4 contrôles de stage.** Qui contrôle? Nature du Contrôle? Objectif du contrôle? .....
- **Commission de stage**
- **Délégué-stagiaire**

# ÉTAPE 5

## LA FIN DE STAGE

- **Validation du stage par le Conseil de l'Ordre**  
(après rapport de la Commission de stage)
- **Délivrance d'un certificat de stage**
- **Inscription au Tableau**



## BON à SAVOIR

- **Stage spécialisé : max. 6 mois**
- **Stage à l'étranger**
- **Le stagiaire est un architecte à part entière :**  
il est autorisé à poser des actes relevant du monopole légal au même titre que les architectes inscrits à l'un des tableaux

Merci de votre attention

